HAL
open science

LE DÉFI DE LA PAIX DURABLE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE PAR LA TRANSFORMATION SUBSTANTIELLE DES STRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES DE BASE

Komoe Guy-Roland Kossonou

To cite this version:

Komoe Guy-Roland Kossonou. LE DÉFI DE LA PAIX DURABLE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE PAR LA TRANSFORMATION SUBSTANTIELLE DES STRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES DE BASE. 2017. hal-01450006

HAL Id: hal-01450006

https://hal.science/hal-01450006v1

Preprint submitted on 8 Feb 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE DÉFI DE LA PAIX DURABLE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE PAR LA TRANSFORMATION SUBSTANTIELLE DES STRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES DE BASE.

KOSSONOU GUY-ROLAND

(Doctorant à l'UFR Sciences Juridique Administrative et Politique, Université Felix Houphouët-Boigny, Abidjan-Cocody, République de Côte d'Ivoire, Email : nanankoss225@gmail.com)

Résumé

Plus d'un demi-siècle d'indépendance, l'Afrique subsaharienne peine toujours à assurer son développement. Une situation particulièrement favorisée par de multiples entraves : la corruption des mœurs, la mauvaise gouvernance et les conflits multiformes. Pour en sortir, une transformation substantielle de toutes les structures socio-politiques et économiques s'impose. Le maintien de la stabilité durable passe impérativement par de nombreux efforts individuels et collectifs. C'est à ce prix que les Etats africains sauront prendre toute leur place dans le concert des nations émergentes.

Mots-clés : Afrique subsaharienne, développement, efforts, stabilité durable.

Abstract

More thanhalf a century of independence, sub-SaharanAfricaalways has difficulty in assuringitsdevelopment. A situation particularlyfavored by multiple obstacles : the corruption of the customs, the badgovernance and the multi-formconflicts. To go out of it, a substantial transformation of all the sociopolitical and economic structures isimperative. The preservation of the sustainablestability passes necessarily by numerousindividual and collective efforts. It is at thispricethat the African States will know how to take all their place in the concert of the emergent nations.

Keywords : Development, efforts, sub-saharanAfrica, sustainablestability.

INTRODUCTION

« *L'Afrique noire est mal partie* ». Ce titre de l'ouvrage de l'ingénieur agronome, spécialiste des problèmes du tiers monde (en général et de l'Afrique noire en particulier), le

français René Dumont publiéen 1962, est particulièrement instructif, édifiant. Il se révèle aujourd'hui dans les consciences de nombreux Africains ainsi que celles des admirateurs de l'évolution du climat socio-économique et politique de l'Afrique subsahariennecomme « une véritable prophétie ». Ce constat fait à l'orée des indépendances noires africaines[1] est encore et toujours d'actualité. En effet, plus d'un demi-siècle après (soit exactement cinquante-six-ans plus tard), cette partie du globe est en proie à une crise sans précédent dont aucun de ses démembrements ne semble échapper. Ses conséquences sont nombreuses et insupportables : les nombreuses pertes en vies humaines, la destruction des biens publics et privés, des populations désemparées et traumatisées. Cette situation ne manque pas d'influencer négativement les perspectives de développement de l'Afrique subsaharienne. Celle-ci, est la partie du continent située au sud du Sahara, le plus grand désert du monde qui s'étend de l'Atlantique à la mer rouge et de l'Atlas au Soudan. Elle regroupe pour ainsi dire, la partie noire du continent (même si en réalité nous retrouvons une importante population blanche dans certains pays comme l'Afrique du Sud). L'évocation de l'Afrique noire dans l'actualité rappelle constamment d'atroces souffrances telles que : les coups d'Etat dont certains pays ont malheureusement fait office de champion planétaire : le Ghana, le Bénin, le Burkina Faso, etc. Ainsi, la longue liste des coups d'Etat en Afrique noire depuis le début des années 60 est-elle clairement établie par Djéréké Jean-Claude : « *en effet, le premier coup d'Etat sanglant sur le continent a lieu au Togo, le 13 janvier 1963 . Le premier président de ce pays, SylvanusOlympio (1902-1963), est assassiné par Gnassingbé Eyadéma (1935-2005). Le 4 janvier 1966, la Haute-Volta prend le relais avec le renversement de Maurice Yaméogo (1921-1993). Le lieutenant-colonel SangouléLamizana (1916-2005) lui succède. Au Nigéria, le 15 janvier de la même annéeNnamdiAzikiwe (1904-1996) est renversé par Johnson Ironsi. Celui-ci sera assassiné le 29 juillet 1966. Le 24 février 1966, le Ghana change de régime lorsqu'un coup d'Etat, conduit par le colonel Emmanuel KwasiKotoka, chasse du pouvoir le premier président Kwame Nkrumah (1909-1972). Celui-ci était en visite en Chine. En Ouganda, le 2 mars, Milton Obote prend le pouvoir à la suite d'un coup d'Etat contre le roi du Buganda. Au Dahomey, le général Christophe Soglo force Hubert Maga (1916-2000) à démissionner, le 28 octobre 1963. Au Congo-Brazzaville, une révolte populaire contraint l'abbé Fulbert Youlou a quitté le pouvoir en 1963.* »[2]. En outre, on a assisté à la prolifération

[1]L'année 1960 marque un tournant décisif dans l'histoire des peuples africains. Car la plupart des pays d'Afrique noire accède à l'indépendance. Allusion faite à cette multitude, à cette grande majorité d'Etats par l'écrivain ivoirien, Ahmadou Kourouma, auteur de : *Les soleils des Indépendances* à travers l'expression « une nuée de sauterelles ». Ce sont entre autres : le Sénégal, le Bénin (Dahomey), le Burkina Faso (Haute Volta), le Tchad, le Cameroun, la République Démocratique du Congo (Congo-Belge), la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, la Côte d'Ivoire, etc. pour ne citer que ceux-là.

[2]Djéréké Jean-Claude, *Les hommes d'Eglise et le pouvoir politique en Afrique noire,* L'Harmattan, Paris, 2009, pp.102-103.

des guerres civiles au cours des années 90 dans de nombreux pays tels que : le Libéria, la Sierra Léone, le Rwanda, etc. Récemment le terrorisme transfrontalier gagne certains pays d'Afrique noire. C'est l'exemple du tristement célèbre groupe Etat Islamique en Afrique de l'Ouest (ex-bokoharam) qui sévit à la fois au Nigéria, au Niger et au Cameroun principalement. Enfin, parmi les fléaux qui endeuillent l'Afrique subsaharienne, figure également en pole position, la crise migratoire avec ses nombreuses victimes dans les eaux troubles méditerranéennes. Le domaine politique est le lieu d'expression privilégié de toutes ces difficultés. Ainsi donc, une abondante littérature y a été consacrée comme pourraient en témoigner les nombreuses thèses, tables rondes, colloques sur la démocratie, une forme achevée de gouvernement héritée des institutions anthropomorphiques grecques antiques (au V^{è} siècle avant J-C). En outre, les nombreuses approches en sciences juridiques s'appuient généralement sur des considérations sociales telles que la carence démocratique, le dysfonctionnement des institutions étatiques pour proposer des solutions aux crises multiformes qui secouent l'Afrique noire. À l'inverse, sans véritablement changer cette habitude, les considérations économiques peuvent être également prises en compte dans la résolution des nombreux conflits en Afrique subsaharienne. En effet, dans de nombreux pays en Afrique, la rente économique est non seulement, mal gérée mais celle-ci est inégalement répartie. Les gouvernants et leurs proches se taillant la part du lion au détriment de la masse populaire, surtout les plus pauvres. Cette situation, on ne le dira jamais assez, reste préjudiciable à la stabilité socio-politique des pays d'Afrique noire. Dès lors, les considérations « sociales » et « économiques » sont, en réalité, les deux revers de la même médaille. Autant dire que ces deux notions sont interdépendantes l'une de l'autre. Toutes ces études entreprises sur l'Afrique noire permettent de comprendre sans difficultés qu'en réalité la crise africaine est profondément structurelle. Ce ne sont pas les seules institutions politiques qui sont incriminées mais toutes les autres notamment les structures socio-économiques. D'ailleurs dans cette situation apocalyptique généralisée, « la catastrophe économique » occupe une place de choix. N'entendons-nous pas souvent dire que : « l'argent est le nerf de la guerre », c'est-à-dire le sommet de toutes les préoccupations existentielles ? C'est dire en d'autres termes que l'on ne peut rien sans moyens financiers. Ils sont devenus le meilleur critère de classification des Etats permettant ainsi de distinguer : les pays riches et les pays pauvres ; les pays industrialisés, développés et les pays sous-développés ; les pays forts et les pays faibles, indigents, dont la plupart esten Afrique subsaharienne. Ce sont-là, autant de raisons qui ont motivé notre choix sur l'examen de la situation socio-économique de l'Afrique noire qui n'est pas sans rapport avec la stabilité politique de cette partie du globe

terrestre. À l'épreuve des faits, la situation économique de l'ensemble des Etats du sous-continent noir n'est guère reluisante ; elle se trouve actuellement dans une impasse totale, un état de déliquescence généralisé. Ce profond malaise socio-économique est dépeint par R. Gendarme en des termes on ne peut plus clairs : « *On ne développe pas un pays en doublant l'effectif des services administratifs ou en distribuant des sinécures à des amis, mais en mobilisant les bras et les énergies au service d'un idéal fondé sur le bien commun.* »[3]. Dès lors, le nœud du débat sur l'état de santé économique du sous-continent noir semble ainsi relancé car l'équilibre, mieux, la cohésion sociale de l'Afrique noire reste largement tributaire des enjeux économiques. À ce propos nous pouvons soutenir sans ambages que de nombreux conflits sur le sous-continent, ont parfois des mobiles ou des motifs économiques. En clair, les enjeux économiques en Afrique noire, ne les perdons pas de vue, ont été à la base du déclenchement de la plupart des crises socio-politiques qui ont englouti l'ensemble de ces Etats dans le sous-développement. C'est dire combien il est important de les résoudre afin que les institutions d'une part et les individus d'autre part, s'en trouvent restaurés. En effet, c'est tantôt les intérêts financiers qui poussent tels acteurs à agir ou à s'abstenir ; tantôt encore, ce sont les inégalités observées dans le partage des deniers communs, publics qui suscitent division et opposition à l'intérieur du même corps social ou politique. En Afrique noire, bien souvent, une minorité, l'élite au pouvoir composée essentiellement des autorités placées au sommet de la hiérarchie administrative a tendance à s'accaparer une part léonine des richesses disponibles, d'en jouir à satiété et au détriment de la masse populaire. Cette situation rappelle celle de la société de l'Ancien régime en France à la veille de la révolution[4].

Ainsi, importe-t-il de savoir dans quelle mesure, l'amélioration conséquente des structures socio-économique de base peut-elle contribuer à la stabilisation durable de l'Afrique subsaharienne ? C'est tout l'enjeu du débat, en quelque sorte, le point focal de la mise sur les rails, mieux, du développement intégral du sous-continent noir. En poussant cette logique à son terme, on se rend bien compte, que dans le contexte noir africain, la possession d'énormes ressources naturelles, réelles potentialités, ne rime pas forcément avec la croissance économique. D'ailleurs, il est particulièrement difficile de comprendre que certains pays comme la République Démocratique du Congo (RDC) ou encore le Nigéria, 5ème producteur et exportateur mondial de l'or noir (le pétrole) n'en tire pas le meilleur profit.

[3]R. Gendarme cité par René Dumont, *l'Afrique noire est mal partie*, Editions du Seuil, Paris, 1962, p.68.

[4]À la veille de la révolution, les critiques formulées contre l'Etat social de l'Ancien régime portaient essentiellement sur l'inégalité des conditions tenant aux privilèges de la noblesse et du clergé. Pour aller plus loin, voir Timbal Pierre-Clément, Castaldo André, *Histoire des Institutions publiques et des faits sociaux*, Précis Dalloz, 11è Edition, Paris, 2004, p.491.

Toutes ces deux zones sont toujours exposées à une grave violence politique qui se mue en des guerres asymétriques notamment au Nigéria dans le delta du Niger à travers le groupe islamique BokoHarams. Dans le contexte congolais en particulier, ces nombreuses potentialités naturelles : le pétrole, l'uranium, le cobalt, l'or, le diamant, le zinc, etc. ont suscité depuis toujours des convoitises avec en point de mire des conflits d'intérêts comme ce fut le cas des tensions entre la plupart des puissances impérialistes (la Belgique de Léopold II, l'Angleterre, le Portugal, la France, l'Allemagne du Chancelier Otto Von Bismarck, la Hollande notamment). Tous ces conflits d'intérêts de l'époque coloniale ont été l'une des principales causes de la tenue de la conférence de Berlin du 15 novembre 1884 au 26 février 1885. Que faut-il alors pour que les noirs africains profitent de leurs richesses et que désormais, celles-ci ne soient plus un frein, un obstacle à leur émergence ? C'est tout l'enjeu du débat en cour. Dès lors, les intérêts que suscitent pareille étude sont à la fois nombreux et réels. Ainsi, du point de vue théorique, cette analyse permet-elle de passer de fond en comble, les origines profondes du malaise socio-économique noir africain. Cette démarche nous conduira, en pratique, à proposer des mesures efficientes pouvant non seulement, favoriser un mieux-être des peuples noirs africains mais surtout, à contribuer au rétablissement d'une paix définitive, sinon, durable en Afrique subsaharienne.

Cette étude peut s'inscrire à la fois dans plusieurs disciplines du droit. D'abord et avant tout, en Histoire des Institutions où notre approche se veut une modeste contribution au bon fonctionnement des institutions étatiques contemporaines, socle du développement harmonieux des Etats du sous-continent noir. Ensuite, en Histoire des Idées Politiques, discipline par excellence de la quête de la meilleure forme de gouvernement où les conseils des Anciens (Socrate, Platon, Aristote, Polybe, Cicéron etc.) sur la bonne gouvernance administrative et ceux émanant des institutions « apolitiques » telles que l'Eglise à travers ses conseils évangéliques qui insistent sur la nécessité de la morale en politique pour la gestion du bien commun. Enfin, en situation concrète, cette analyse lèvera un coin de voile sur les impératifs de la gestion efficace des deniers publics dans le contexte ivoirien de la loi organique n°2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de finances. Une disposition qui s'inscrit dans la perspective de la gouvernance transparente du budget de l'Etat dans l'intérêt de la collectivité tout entière. C'est un véritable défi à relever, un obstacle qu'on doit à surmonter.

Pour les besoins de la présente étude, il apparait nécessaire pour nous, d'examiner les différentes causes profondes de la déchéance socio-économique de l'Afrique noire (I), et, les

remèdes à même d'assurer au mieux son émergence dans la perspective du rétablissement d'une paix durable sur le sous-continent noir (II).

I- LES CAUSES FONDAMENTALES DE LA DEGENERESCENCE ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Les causes de la dégénérescence économique actuelle de l'Afrique subsaharienne sont nombreuses. Pour les besoins de la présente analyse, il importe de les subdiviser en deux causes majeures à savoir : les causes exogènes (A) et les causes endogènes (B).

A. Les causes exogènes de la dégénérescence économique de l'Afrique subsaharienne

Les raisons exogènes ou externes qui justifient la mauvaise santé économique et financière des pays de l'Afrique subsaharienne sont à rechercher à la fois au niveau du lourd héritage colonial (1) et de l'inefficacité des Programmes d'Ajustement Structurel (2) proposés par les bailleurs de fonds.

1. Le lourd héritage colonial

Les Etats d'Afrique noire, pour la plupart des anciennes colonies occidentales anglaises et françaises[5], ont hérité de structures économiques défaillantes. En effet, pendant la colonisation, les pays impérialistes menaient une politique qui a consisté essentiellement à puiser dans les colonies, l'essentiel de leurs matières premières pour alimenter leurs industries qui se sont multipliées à la faveur de la révolution industrielle du XVIIème et du XVIIIème siècle. En Afrique Occidentale Française (AOF) par exemple, la métropole s'est appuyée sur la pensée de l'illustre avocat et homme politique français, Jules François Camille Ferry (1832 – 1893), dont la maxime est ainsi résumée : *« La politique coloniale est fille de la politique industrielle »*[6]. À travers cette idée, l'auteur met en avant l'intérêt économique qui fut le principal mobile de la colonisation. À cet égard, les colonies devaient remplir une double mission. Elles devaient constituer des sortes de « réservoirs » de matières premières et de débouchés pour les produits manufacturés métropolitains.

[5]Notre approche serait réductrice si elle se limitait uniquement aux anciennes possessions anglaises et françaises. Car, en dehors de la Grande Bretagne et de la France, on pouvait dénombrer des colonies belges (RDC, Rwanda et Burundi), portugaises (Angola, Guinée Equatoriale, Cap-Vert, etc.) Elles ploient presque toutes sous le lourd poids de la dégénérescence économique et financière.

[6] NENE Bi (B. S.), *Les Institutions coloniales de l'Afrique occidentale française*, op. cit., p. 14

Il fallait pour les puissances impérialistes, conquérir des colonies qui approvisionneront de façon durable leurs industries étant donné que leurs sols et sous-sols étaient moins nantis en matières premières. Une fois ces ressources exploitées, il fallait les transporter jusqu'à la métropole pour y être transformées. À cette même époque, le marché européen était non seulement dans une impasse mais se révélait assez concurrentiel et saturé[7]. Partant de ce fait, les colonies devaient constituer en aval un marché de consommation afin d'écouler au mieux la quantité importante des produits transformés. Raison pour laquelle, Jules Ferry va déconseiller vivement ses compatriotes dans son fameux discours du 28 juillet 1885 devant la représentation nationale d'implanter les mêmes unités industrielles dans les colonies, au risque de subir de plein fouet les conséquences d'une telle politique qui serait, à dire vrai, à l'avantage des indigènes et préjudiciable à la métropole. Ainsi, depuis cette époque et même après les indépendances, la plupart des pays africains, pour subvenir à leurs besoins vitaux, vont privilégier les cultures de rente encore appelées cultures industrielles ou d'exportation. À ce jeu, les pays africains seront davantage portés à exporter leurs principales ressources naturelles vers l'Europe. Il n'y aura pas de véritables industries concurrentielles à même de transformer sur place leurs matières premières. Ayant pris cette habitude, les marchés africains, notamment ceux de l'Afrique noire, devront continuellement leur salut à l'Europe. Comment comprendre en effet que la Côte d'Ivoire et le Ghana, plus de cinq décennies après leurs indépendances ne parviennent toujours pas à transformer leurs fèvesde cacao dont ils sont les deux grands exportateurs mondiaux ? Cela leur permettrait de renflouer leurs caisses respectives. Ils cèdent et continueront encore à céder leurs matières premières brutes à vil prix aux puissances industrielles qui, à leur tour en tirent le meilleur profit.

À l'orée des indépendances, surtout après la décennie qui a suivi, des expériences ont été tentées ici et là pour rectifier le tir en mettant en place certaines unités industrielles. Or, n'ayant pas pris l'habitude de la gestion de telles entreprises, celles-ci feront faillite les unes après les autres. À titre illustratif, nous nous appuierons encore une fois de plus sur la Côte d'Ivoire qui a su se lancer dans ce vaste chantier mais qui sera confrontée au fil des ans à une gestion opaque de ses entreprises par leurs dirigeants. Ainsi, ces grandes entreprises qui ont fait les beaux jours de la nation, fermeront les unes à la suitedes autres en raison des difficultés financières et de mauvaise gestion. Au même moment sur les marchés

[7]A propos, NENE BI dresse le sombre tableau de la situation économique européenne : « *les années 1873 – 1896 qui correspondent précisément à l'accélération impérialiste, constituent une mauvaise conjoncture économique en Europe, avec une tendance très nette à la stagnation ou à la baisse des prix et des profits industriels, à une rémunération moindre des capitaux placés et à « l'étroitisation » relative des marchés intérieurs. Ainsi donc, « pour échapper à la concurrence de plus en plus vive, qui se manifestait entre les puissances, celles-ci élèvent des barrières douanières.* (NENE BI, *les institutions coloniales de l'Afrique occidentale Française,* op. cit., p.33.)

internationaux, les chocs pétroliers des années 70 (1974 et 1979) vont provoquer la détérioration des termes de l'échange. Du coup, les prix des produits d'exportation seront dépréciés. C'est la porte grandement ouverte à la dégénérescence économique dont la principale conséquence sera le surendettement des pays africains pour faire face à leur situation. Le surendettement dont il est question ici, est la conséquence logique des emprunts faits par les Etats africains dans le but de relever au moins deux défis majeurs. Il faut avoir les moyens financiers pour payer les salaires des fonctionnaires au risque d'être confronté aux remous sociaux. D'ailleurs cela a été le cas dans de nombreux pays d'Afrique noire au début des années 90. Le second grand défi reste celui du développement car il fallait à cette époque et au cœur de ces durs moments de conjoncture économique, songer à la mise en place des infrastructures socio-économiques de base telles que : la construction et l'équipement de nouvelles salles de classe tant au primaire, au secondaire qu'au supérieur ; la construction et l'entretien des routes et des hôpitaux, etc.

Devant ces difficultés, l'Occident en pompier, conseillera aux Africains, des mesures de sortie de crises. Celles qui seront prises vont s'avérer inopérantes, inadaptéesau contexte et ne feront qu'alourdir davantage la dette.Elles consisteront essentiellement en des Programmes d'Ajustement Structurels (PAS).

2. L'inefficacité des Programmes d'Ajustements Structurels (PAS)

Au début des années 80 les Etats noirs africains, pour la plupart, se retrouvent face à d'énormes difficultés financières liées à une dette insupportable (un surendettement excessif). En effet, le dernier choc pétrolier de 1979 aura des conséquences énormes sur les cours mondiaux des matières premières. Les prix des principaux produits d'exportation, le Café et le Cacao notamment connaîtront une chute drastique au point d'être dépréciés. Ces dettes sont constituées à la fois des emprunts publics et privés, internes ou externes, vis-à-vis des créanciers. La dette publique interne concerne les emprunts de l'Etat vis-à-vis des entreprises publiques ou privées ou même des sociétés d'économie mixte. La dette publique externe quant à elle, est relative à la dette contractée par les Etats africains auprès des pays ou des organismes étrangers. Face aux réelles difficultés de remboursement, les institutions de Breton Woods, le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale vont suggérer les Programmes d'Ajustement Structurels aux Etats africains pour les sortir définitivement de l'enlisement de la dette. C'est le lieu de rappeler que les premiers PAS sont intervenus en 1983 et les deuxièmes en 1987.

Deux séries de mesures leur seront ‘‘imposées’’ à cet effet pour sortir la « tête de l’eau ». Toutes les deux visant à assainir l’environnement économique étatique. La première propose la privatisation, c'est-à-dire le désengagement progressif de l’Etat de l’économie. À ce jeu, c’est la politique traditionnelle de l’interventionnisme de l’Etat qui est reléguée au second plan. Il sera surtout question dans cette nouvelle approche, de laisser la concurrence ouverte à toutes les entreprises privées qui voudraient ou souhaiteraient acheter des parts dans les nouvelles entreprises. Celles de l’Afrique noire moins compétitives seront purement et simplement éjectées au profit des grandes multinationales occidentales. Un pays comme la France va se tailler la part du lion dans l’économie ivoirienne et dans ces conditions, c’est une situation analogue à celle de la période coloniale qui renait insidieusement à travers le contrôle d’un pan important de l’économie nationale par l’extérieur. Cela pourrait remettre en cause et ce, dans une certaine mesure, la délicate question de l’exercice effectif de la souveraineté dans l’Etat. Ailleurs, sous d’autres cieux (en Occident) pareille situation ne saurait prospérer. Elle ne saurait même pas être envisagée. Or, dans le contexte noir africain, avec des économies « aux abois », il faut tout essayer pour sortir de l’imbroglio car en effet, il était plus question ici, d’une mauvaise gestion économique. Une habitude qui tend à s’éterniser en Afrique subsaharienne. Alors qu’ailleurs, précisément en Occident, elle tend à disparaître des mœurs. Et c’est bien à juste titre qu’il faut comprendre l’adage « *aux grands maux, les grands remèdes* ». Une situation dépeinte avec humour par Venance Konan[8] : *« Le PAS, ça consistait aussi à privatiser toutes nos sociétés d’Etat qui, à vrai dire, servaient à caser les parents et copines. Privatiser, chez nous, cela veut dire vider au moins la moitié du personnel, et faire venir des blancs pour diriger la boite. C’est ainsi que nos pays ont été ‘‘pacifiés’’. »*[9]

La seconde série de mesures interviendra surtout dans le domainesocial. Désormais l’Etat doit réduire le train de vie de ses compatriotes en attendant de renouer avec la croissance. Des salairesinégaux serontimposés aux fonctionnaires et agents de l’Etat. Autrement dit, pour la même fonction exercée, le salaire diffère d’un fonctionnaire à un autre. Cela était bien perçu au niveau des enseignantes et marqué par la politique de décrochage qui instaure des injustices sociales criantes : l’éternelle politique de « deux poids, deux mesures » dans les administrations publiques africaines. La logique a même été poussée plus loin dans le système scolaire et universitaire où l’Etat devait réduire de façon drastique les privilèges et

[8]Venance Konan est l’actuel Directeur Général du quotidien gouvernemental Fraternité-Matin.

[9]Venance Konan, *Chroniques afro-sarcastiques. 50 ans d’indépendance tu parles !*,Collection Passerelle/Frat. Mat éditions, Abidjan, 2011, p. 45.

autres avantages initialement accordés aux apprenants. Partant de là, ces mesures qui avaient été imposées aux pays africains pour les sortir du bourbier économique dans lequel ils s'étaient profondément enfoncés, n'ont fait qu'empirer leur détresse comme l'indique, encore une fois, Venance Konan : *« C'est quand nous étions bien fauchés et bien surendettés qu'ils nous ont concocté cette potion. Ça signifiait en gros, « vous vous serrez la ceinture et je vous donne de quoi survivre ». Se serrer la ceinture, ça voulait dire foutre dehors une bonne partie de nos fonctionnaires qui, de toutes les façons, ne foutaient rien, comme partout dans le monde d'ailleurs ; plus de bourses pour les étudiants, plus de repas subventionnés pour eux, plus de cars pour les transporter, plus de médicaments gratuits dans les hôpitaux, plus rien, plus de programmes sociaux qui de toutes les façons n'existaient pas »*[10]. Ces mesures jugées impopulaires et même suicidaires vont engendrer une fronde sociale un peu partout sur le continent. Celle-ci sera fortement marquée par l'intrusion d'une violence en Afrique subsaharienne à travers l'avènement des loubards. Une jeunesse désœuvrée utilisée pour commettre des actes peu recommandables : les casses, le pillage des biens publics et privés. Cette amplification de la violence sera préjudiciable aux Noirs africains en particulier. En effet, en dépit des difficultés financières, l'Etat devait remplacer impérativement les nombreux biens (publics et privés) détruits. Pa exemple, à l'université nationale de Côte d'Ivoire, de nombreux biens (les meubles, les véhicules administratifs et privés) ont été saccagés, brûlés et détruits par des étudiants furieux.

Au total, toutes ces mesures se sont avérées inopérantes au fil des années dans presque tous les pays africains où elles ont été expérimentées. À la vérité, selon certains observateurs et autres critiques, les PAS étaient inappropriés, inadaptés et même désarticulés. Et pour cause, ceux-ci n'ont pas tenu compte des réalités sociologiques de l'environnement africain. C'étaient des solutions « prêt-à-porter » venues d'ailleurs. En riposte, ce sont les grèves qui seront observées pour paralyser le système scolaire et universitaire au début des années 90 avec pour corollaire les années blanches, les fermetures intempestives des salles de classe. À en croire le témoignage émouvantde Venance Konan, les PAS ne seront pas la panacée, la baguette magique tant attendue, et pour cause : *« Malheureusement la ''pacification'' n'a pas du tout pacifié nos populations. Nos étudiants sont descendus dans les rues. Nos fonctionnaires, eux, n'ont pas du tout apprécié de ne plus pouvoir faire la sieste dans leurs bureaux, et sont aussi descendus dans les rues. On a incendié des bus, cassé des feux de signalisation, on en a profité pour réclamer la démocratie, quelques opposants sont arrivés*

[10]*Idem*

au pouvoir, mais ça n'a rien changé dans le fond. Ils avaient dit que les PAS nous aideraient à survivre. C'est bien ce que nous faisons depuis qu'on nous les fait boire. Nos écoles restent surchargées, puisque nous ne pouvons plus en construire, ni recruter des enseignants. (…) Et les étudiants qui sortent de nos universités ne trouvent plus de boulot, puisqu'ils veulent tous être des fonctionnaires… »[11].

Si à travers les causes exogènes du marasme économique des Etats d'Afrique subsaharienne, nous mettions davantage l'accent sur les causes des crises essentiellement indépendantes des Africains eux-mêmes, force est cependant de reconnaitre qu'ils ont une grande responsabilité dans la décadence de leur situation économique actuelle. En clair, les Africains sont quelque part les « fossoyeurs de leurs propres tombes » dans lesquelles ils entendent être ensevelis.

B. Les causes endogènes de la dégénérescence économique de l'Afriquesubsaharienne

De toute évidence, les Etats africains se sont longtemps adonnés à des comportements légers, fébriles dans la gestion du patrimoine commun, c'est-à-dire des deniers publics. Ces comportements auront pour conséquence l'institution d'une inégalité dans la répartition des richesses communes (1) ; une injustice amplifiée également par la corruption des mœurs à tous les niveaux (2).

1. Une inégalité dans la répartition des richesses communes

En analysant le contexte socio-économique actuel de la plupart des pays noirs africains, on constate de terribles formes d'inégalités entre les différentes couches sociales : inégalités entre les différentes régions d'un même pays, entre hommes et femmes, entre riches et pauvres, entre gouvernants et gouvernés, etc. Ce n'est pas une situation nouvelle dans ces pays. Pour s'en convaincre, selon le rapport de la Banque mondiale en 1989 sur la Côte d'Ivoire, les richesses de la minorité (10% des Ivoiriens) sont passées de 37% entre 1974-1975 à 63% entre 1985 et 1986[12]. Ce genre de contraste, mieux d'inégalité criante qui s'observe un peu partout sur le sous-continent, a été l'un des facteurs déclencheurs des graves crises sociopolitiquesen Afrique subsaharienne du début des années 90. En effet, les vastes zones de pauvreté et de désespoir sont souvent des bouillons de cultures et d'idéaux capables de générer un conflit (une guerre civile notamment) et qui favorisent sous d'autres cieux, le

[11] *Idem*
[12] Paul N'da, *Le drame démocratique africain sur scène en Côte d'Ivoire, op.cit,* p.61.

terrorisme inquiétant. La situation de misère pousse les pauvres à explorer de nouveaux horizons supposés plus radieux. Et à ce jeu, ils sont manipulés par les politiciens plus enclins à leur promettre monts et merveilles. C'est d'ailleurs dans ces milieux pauvres que les aventuriers recrutent pour planifier les attentats, rebellions et coups d'Etat.

D'ailleurs, l'existence d'une grande pauvreté dans d'aussi nombreuses régions du globe est également imprudente pour les pays riches. Il s'agit généralement de situations où une minorité ethnique détient les clés de l'économie, raflant (parfois totalement) la majorité des bénéfices du marché. Une injustice qui ne fait que perdurer[13].

Dans ces situations, nous nous trouvons encore une fois de plus, confrontés à des risques d'implosion du corps social. Des opinions publiques enflammées suffisent pour appeler à la lutte et à la violence parfois au-delà des confins mêmes d'un pays, comme c'est le cas des nombreuses révolutions qui atteignent en peu de temps, à la fois, plusieurs contrées.

À ce stade de notre analyse, l'effet de contagion des grandes révolutions dans le monde depuis la fin du XVII^{è} siècle et surtout au XVIII^{è}siècle est assez révélateur à travers les exemples successifs de l'Angleterre, des Etats-Unis d'Amérique et de la France. Pour le dernier cas cité, nous pouvons noter que les inégalités marquées par les privilèges accordés à la noblesse et au clergé, ont été l'une des principales causes du déclenchement de la Révolution française de 1789. Ces idées ont été largement développées par de nombreux doctrinaires dont Emmanuel Sieyès (1748 – 1836), idéologue et homme politique de premier plan dans la Révolution française. Il essaie d'exposer avec brio en 1788 dans ses ouvrages « *L'Essai sur les privilèges* » puis « *Qu'est-ce-que le tiers état ?* », les conséquences que représentent les privilèges dans le maintien de l'équilibre social.

S'agissant des privilèges, il part du postulat selon lequel tous les meilleurs avantages dans l'empire français étaient « injustement » accordés aux « prétendus privilégiés » qui étaient la noblesse et le clergé au détriment du tiers état qui constituait à n'en point douter, la frange sociale la plus importante. Pour lui en effet : « *tous les privilèges sont, par la nature des choses injustes, odieux et contradictoires à la fin suprême de toute société politique.* »[14]

[13]En effet, d'après René Dumont : « Pour trop d'''élites'' africaines donc, l'indépendance a consisté à prendre la place des Blancs et à jouir des avantages, souvent exorbitants, jusque-là concédés aux ''coloniaux''. » (René Dumont, op. cit., p.77.)

[14]Emmanuel Sieyès cité par Philippe Nemo, *Histoire des Idées politiques au Temps modernes et contemporain*, PUF, France, 1ère Edition, 2002, p.464.

En outre, il s'insurge véhément contre le caractère héréditaire des privilèges : « *faire d'un privilège une propriété transmissible, c'est vouloir s'ôter jusqu'aux faibles prétextes par lesquels on cherche à justifier la concession des privilèges. »*[15]

Ainsi, au-delà de son simple caractère injuste, les privilèges apparaissent-ils nuisibles à ses yeux. Il juge opportun que le tiers état (la grande masse populaire) ait pris en mains propres, son destin et son avenir. Pour ce faire, il commence par répondre à une triple interrogation sur le tiers état : « *Nous avons trois questions à nous faire : 1) Qu'est-ce-que le tiers état ?* ***Tout*** *2) : Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique ?* ***Rien*** *3) Que demande-t-il ?* ***À y devenir quelque chose****. »*[16]

Il préconise d'ailleurs comme moyen, une action concrète au tiers état pour changer son statut peu enviable alors même qu'il : « *a en lui tout ce qu'il faut pour former une nation complète. Il est l'homme fort et vigoureux dont un bras est encore enchaîné. Si l'on ôtait l'ordre privilégié, la nation ne serait pas quelque chose de moins, mais quelque chose de plus. »*[17]

Dès lors, Philippe NEMO résumera ainsi les solutions de Sieyès en ces termes : « *D'ailleurs, si droit de conquête il y a, il se trouve que le tiers est aujourd'hui plus fort que les nobles : il n'a donc qu'à reconquérir par sa force ce qu'il a jadis perdu par sa faiblesse. »*[18]

Nous pouvons établir un lien fort intéressant entre la situation du tiers état à la veille de la Révolution française et celle de la plupart des Noirs africains qui ploient actuellement sous le lourd fardeau de la misère quand bien même qu'ils représentent une force indéniable. Alors, si ceux-ci sont déterminés, ils pourront constituer un « os » dans la gorge des gouvernants qui éprouveront sans doute du mal à l'avaler.

En 1891 déjà, le Pape Léon XIII dans un document intitulé "*RerumNovarum*" traite de la condition sociale des ouvriers. À*cette* époque, celle-ci était devenue un danger pour la société européenne. En effet, les rapports entre les patrons et les ouvriers s'étaient détériorés car d'une part, la richesse a afflué entre les mains d'un petit nombre et la multitude a été laissée dans l'indigence, créant pour ces derniers une situation d'infortune et de misère imméritée et d'autre part, des hommes turbulents et astucieux cherchant à en dénaturer le sens et à en profiter pour exciter les multitudes et fomenter les troubles.

---

[15]PhilippeNemo, *op. cit.*, p.465.
[16]*Ibidem*, p.468.
[17]*Ibidem*, p.469.
[18]*Idem.*

Par conséquent, la situation de misère généralisée du continent africain n'est pas du tout innocente dans les graves conflits qui l'affectent. Autant dire qu'en Afrique noire, les tenants du pouvoir (politique, économique, judiciaire etc.) doivent prêter une oreille attentive au sort de leurs concitoyens au risque de la survenance d'une éventuelle « révolution noire africaine ». On le voit, un peu partout sur le sous-continent, que ce sont toutes ces masses populaires, favorables au changement qui sont pour la plupart utilisées sur les champs de batailles dans l'espoir d'une amélioration de leurs conditions de vie. Un autre rapprochement mérite d'être fait avec la situation ouvrière du XIX^{è} siècle.

Même s'il est apparu que les inégalités sociales, source de bien des maux, sont perceptibles dans la quasi-totalité des sociétés africaines, la corruption des mœurs n'en demeure pas moins lotie.

2. La corruption des mœurs

Ce n'est un secret pour personne, la corruption est un phénomène généralisé depuis la nuit des temps. Elle se présente sous diverses facettes mais pratiquement aucun Etat n'y échappe ; des Etats développés aux Etats sous-développés en passant par les pays émergents, le phénomène prend de plus en plus de l'ampleur. C'est dans cet ordre d'idées que s'inscrit le rapport de 2007 fait par Michel HUNAULT au nom de la Commission deslois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la république française en ces termes :*« Une enquête menée par la Banque Mondiale auprès de 3 600 firmes de 69 pays portant sur les nuisances rencontrées dans leur environnement de travail a fait apparaître que la corruption était considérée comme la nuisance la plus importante en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique noire. Elle était classée au deuxième rang en Afrique du Nord et au Moyen-Orient et en troisième position en Europe de l'Est. L'ampleur des montants en jeu peut parfois être considérable. L'OCDE explique ainsi que « les pots-de-vin versés dans le cadre des transactions internationales peuvent aller de 5 % à 25 % du montant du contrat, voire davantage. Il semblerait que pour les fournitures militaires, ils puissent atteindre 30 % dans la région du Golfe, 10 % en Afrique, 5 % à 20 % en Amérique latine et 5 % à Taïwan. Les commissions occultes […] semblent également monnaie courante dans les grands projets d'infrastructures civiles comme les centrales nucléaires, les raffineries, le traitement de l'eau, le recyclage des déchets, le transport. »*[19]

[19] Assemblée Nationale Française, N°243, *Rapport fait par M. Michel HUNAULT au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la république sur le projet de loi (N° 171) relatif à la lutte contre la corruption*, Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 3 octobre 2007, p.9.

Ainsi, la corruption est-elle bel et bien une affaire « planétaire ». Si bien que des raisons peuvent être évoquées pour justifier l'existence et la propagation de ce fléau en Afrique noire. La survie de cette dernière est en partie liée à l'absence de repères moraux dans la politique. Cette dernière même dont le sens originel semble avoir été perverti par la réalité africaine et qui mériterait bien d'être rappelé afin de faire la lumière sur un mépris qui enlève à la politique toute crédibilité.

Littéralement, le mot politique au féminin renvoie à la gestion courante des affaires de la cité (polis). Elle est de ce fait, une importante activité qui surclasse toutes les autres. C'est en principe, une fonction noble, un sacerdoce, c'est-à-dire « un service ». Dans la conception judéo-chrétienne, l'activité politique, acte de gestion de la cité est une mission, une charge divine. Et comme le soutient l'apôtre Paul, tout pouvoir, toute autorité vient de Dieu. C'est pourquoi il préconise : *« que toute personne soit soumise aux autorités supérieures car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu et les autorités qui existent ont été instituées par Dieu. »* (Romains 13, 1)

Aujourd'hui plus qu'hier, en Afrique plus que partout ailleurs, la politique est tombée presqu'en ''disgrâce'' comme en témoigne à juste titre le comportement de certains responsables politiques africains, principaux gestionnaires des Etats. Leurs comportements et agissements sont souvent marqués par de nombreux vices qui ont pour nom : dictature, mensonge, corruption, hypocrisie, délation, etc. Toute chose qui, non seulement jette l'opprobre sur l'homme politique africain, mais aussi et surtout sur son activité. Car, c'est le lieu de le dire, la politique est devenue une vulgaire activité. Du coup, de nos jours, certains Africains craignent ''les politiciens'' de tout bord. Eux qui par la force des choses sont devenus « les plus grands diviseurs communs », de grands vendeurs d'illusions et les principales ''pommes de discorde'' au sein de leur société. Cette analyse, Stephen M. SAIDEMAN, la partage également : « et comme le degré de conscience politique est extrêmement faible en Afrique, le recours à l'instrumentalisation ethnique devient un référent « naturel » dans la compétition politique. »[20]

Assez souvent le mensonge est pour certains d'entre eux le meilleur moyen, l'art politique par excellence en se référant à MACHIAVEL. En effet, pour ce dernier, l'instinct de conservation doit amener le prince à apprendre à ne pas être bon car le principal consiste en la sauvegarde du pouvoir, peu importe les moyens. D'ailleurs à propos, NAY Olivier fait

[20]Stephen M. SAIDEMAN cité par KOUASSI Yao, « *La politisation des identités ethno-religieuse et sa relation à la stabilité et à l'instabilité dans les pays de l'union du fleuve Mano 1960-2010* », in Revue Ivoirienne des Sciences Juridiques et Politiques(RISJPO), Presses Universitaires de Bouaké (PUB), septembre 2014, p.50.

un commentaire fort édifiant du *Prince* de MACHIAVEL en ces termes : « *la seule priorité du dirigeant est la conservation du pouvoir. Le prince doit trouver les règles qui lui permettent de se protéger et de préserver son autorité. Il ne doit pas partir en quête d'une conception du bien car cela signerait sa perte. Il doit travailler à sa propre survie et ignorer volontairement la morale. En un mot, en politique, seules les fins comptent. Elles justifient les moyens. »*[21]

Les hommes politiques africains montrent quelques fois leur strict attachement aux conseils du Florentin Nicolas MACHIAVEL, surtout lorsque toute leur démarche politique est centrée sur leurs intérêts égoïstes. Ainsi, préfèrent-ils satisfaire leurs plaisirs personnels et ceux de leurs proches, laissant ainsi le peuple ployer sous le poids de la misère.

Or la politique, au sens noble du terme, désigne l'art de diriger, de guider une société. Il s'agit-là de conduire, de mener des hommes à bon port. Cette noble activité est pour le décideur en réalité, un sacrifice. C'est pourquoi l'élite noire africaine doit faire sienne les conseils évangéliques, bibliques en refusant de conduire son peuple à la ruine. Or dans les faits, leurs comportements ou agissements politiques sont souvent contraires aux bonnes mœurs qui se trouvent ainsi corrompues.En clair, le principal reproche que l'on puisse faire aux hommes politiques africains, c'est d'abord le mauvais exemple qu'ils donnent par leurs propres actes de corruption et de mauvaise gouvernance ; des actes contraires à la mission sociale qu'ils sont sensés remplir. Il s'agit-là d'un contre témoignage de leur noble tâche sociale. De plus, le second reproche tient au peu d'engouement qu'ils manifestent à trouverdes solutions durables en vue de l'éradication du phénomène dans leur milieu social. Ils donnent souvent l'impression d'encourager le fléau qu'est la corruption des mœurs. Au fil du temps, elle se généralise causant ainsi un tort à tout le corps social. D'ailleurs c'est du milieu des politiques qu'on entend souvent dire : « *On ne regarde pas dans la bouche du grilleur d'arachide.* » Puisque tout le monde est presque rassuré qu'il va s'en servir, en consommer à satiété. Et ce sont toutes ces pratiques qui sont parfois à l'origine de la propagation de la corruption en Afrique subsaharienne principalement. C'est donc du sommet de l'Etat qu'il faut envisager une prompte réaction à l'éradication de cette tare sociale. Une situation décadente qui se pose comme l'une des préoccupationsles plus alarmantes pour l'Afrique noire comme en témoigne certains experts internationaux.En effet, selon un rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et Transparency International intitulé « *Corruption et développement humain, l'Afrique de l'Ouest en*

[21]NAY Olivier, *Histoire des Idées politiques*, Armand Colin, Paris, 2004, p.150.

difficulté », la corruption est une gangrène qui met à mal les sociétés africaines en général et celles de l'Afrique de l'ouest en particulier. Une situation aux conséquences fâcheuses qui entrave le développement de cette partie de la planète. Ledit rapport qui insiste sur cet état de fait, s'appuie sur deux indicateurs ayant été utilisés par deux organismes différents. Deux instruments de mesure distincts donc, mais qui dépeignent toutes deux un sombre portrait de l'Afrique noire. Le premier, l'indicateur de développement humain (IDH), classe 175 pays tout en mettant en exergue les aspects fondamentaux du développement humain tant dans les pays riches que dans les pays pauvres. Les données qui ont été retenues pour mener cette analyse sont relatives : à l'espérance de vie, au niveau d'études et d'instruction ainsi qu'au revenu par habitant. Le deuxième, l'indice de perception de la corruption, reflète pour sa part les opinions de personnes bien informées sur l'ampleur de la corruption. Cela a été déterminé en tenant compte de la fréquence des sommes d'argent offertes à des fins de trafic d'influence ou de vénalité, le montant des pots de vin et les entraves qui en résultent pour les entreprises. Au regard de ces différents critères, 102 pays ont été classés et force est de constater que les Etats africains ne se sont guère illustrés positivement. Ainsi, le Nigéria, première puissance de l'Afrique de l'ouest, figure en bonne place au bas de l'échelle avec un score de 1,6 ; juste avant le bon dernier, le Bangladesh.

Au total, tous les pays de l'Afrique ont un score inférieur à 5 tandis qu'aucun de ceux de l'Afrique de l'ouest n'arrive à franchir la barre de 4. Ce qui démontre bien la grande ampleur de la corruption dans cette région, où, pourtant, des campagnes de lutte contre celle-ci ont été menées. À ce propos, on se rappelle des engagements pris par différents chefs d'Etat en vue d'endiguer ce fléau : M. Alpha Oumar Konaré au Mali, M. Abdoulaye Wade au Sénégal, M. Mathieu Kérékou au Bénin. Toutes autant d'initiatives qui se sont révélées, visiblement infructueuses comme l'atteste le rapport conjoint du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et Transparency International.

Mais qu'est-ce qui explique l'échec ou le faible impact de ces campagnes de lutte contre la corruption ? Le rapport mentionné précédemment plaide pour le manque de transparence qui se traduit par l'absence de législation sur le droit d'accès à l'information. Nous pouvons également mettre en exergue le contexte de vie précaire qui pousse les Africains à rechercher le gain facile et donc à opter pour la corruption. Un cercle vicieux dont René Dégni-Segui nous a esquissé le contour : *« La situation d'extrême pauvreté dans laquelle se trouve l'Africain entraîne au moins deux conséquences fâcheuses. La première, c'est de le détourner de ses droits les plus élémentaires et tout particulièrement des droits politiques. Cherchant avant tout à survivre, il ne sera pas enclin à exercer ces droits, encore*

moins à les revendiquer. Un homme qui a faim n'est pas un homme libre, avait l'habitude de proclamer un chef d'Etat africain. La seconde, c'est de le conduire à rechercher le gain facile et partant à devenir un militant actif de la corruption généralisée et du clientélisme qui règnent en Afrique et constituent de véritables obstacles à l'Etat de droit et aux droits de l'homme »[22].

Pour réaliser à quel point la corruption a un impact considérable sur le devenir d'une nation, il convient de relever les implications de ce fléau sur la bonne gouvernance et le développement auxquels il est préjudiciable. En effet, la corruption entrave le développement en piétinant l'égalité des chances et des droits et en empêchant les institutions nationales qui se trouvent corrompues, de veiller au strict respect du libéralisme économique. Partant de là, la perception d'une corruption généralisée renvoie une image négative des pays corrompus. Ce qui joue davantage en leur défaveur étant donné que les pays qui leur accordent une aide financière seront moins enclins à accorder celle-ci de crainte qu'elle n'arrive pas à leurs véritables destinataires. Par ailleurs, la corruption va à l'encontre de la bonne gouvernance dans le sens où, elle fait obstacle à la gestion efficace des ressources, si on considère les coûts supplémentaires engagés en vue de corrompre. De ce fait, des projets destinés à garantir à tous les citoyens les prérogatives les plus essentielles que sont le droit à l'éducation, à la santé et à la justice, se trouvent compromis en raison des pots-de-vin déterminant l'allocation des ressources et services. Autant d'argent utilisé pour corrompre que les plus démunis, usagers notoires des services publics, seront contraints de rembourser.

De tout ce qui précède, s'il est apparu que les maux qui empêchent le bon fonctionnement des structures socio-économiques en Afrique subsaharienne sont tenaces, il existe toutefois des solutions pour y remédier. Il s'agira de revoir, en priorité, en les améliorant toutes les structures socio-économiques de base des pays.

II- LES SOLUTIONS AU REDRESSEMENT DES STRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES DEL'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Les moyens économiques et financiers, trame de toute existence humaine, sont de toute évidence mal repartis dans la plupart des pays du monde créant, ainsi, des inégalités sociales criantes. Cet énorme dysfonctionnement engendre bien souvent de nombreux problèmes dans la plupart des pays sous-développés d'Afrique noire. Dans l'optique de la

[22] DÉGNI-SÉGUI René, *Les droits de l'homme en Afrique noire francophone. Théories et réalités*, *op. cit.*, pp. 301-302

reconquête de la paix, la transformation des structures socio-économiques s'impose actuellement partout. Il s'agira d'œuvrer surtout pour une juste répartition des richesses à l'intérieur des Etats africains et de lutter contre la corruption des mœurs et le détournement des deniers publics. Nous envisagerons comme précédemment, les solutions aux causes exogènes (A) et endogènes (B) de la dégénérescence économique de l'Afrique subsaharienne.

A. Les solutions aux causes exogènes de la dégénérescence économique de l'Afrique subsaharienne

Comme nous l'avons vu précédemment, le lourd héritage colonial et l'inefficacité des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) ont été analysés comme étant les principales causes exogènes de la dégradation économique de l'Afrique subsaharienne. Etant donné que les mêmes causes produisent souvent les mêmes effets, il conviendrait de trouver dans une certaine mesure les remèdes appropriés pour juguler cette situation. Ainsi, examinera-t-on successivement la transformation des matières premières comme un antidote à la sous industrialisation de l'Afrique noire (1) puis les perspectives d'amélioration des programmes d'ajustement structurels (2).

1. La transformation des matières premières, un antidote à la sous industrialisation de l'Afrique noire

Aujourd'hui, du fait de la faible industrialisation de l'Afrique noire, la part du sous-continent dans les échanges commerciaux internationaux semble négligeable en comparaison avec le trafic entre les pays industrialisés. Ce qui est tout de même regrettable eu égard aux énormes potentialités économiques dont regorgerait le sous-continent noir. Pour remédier à cette situation de quasi inexistence de l'Afrique subsaharienne dans le concert des nations, il faudrait que les Africains parviennent par leurs efforts soutenus à transformer, sur place, leurs matières premières, avant de les exporter. Il s'agit d'un véritable appel au travail bien fait. Ainsi, parviendront-ils, à travers la commercialisation des produits finis et ou semi-finis, à engranger d'importantes devises étrangères pour améliorer le niveau de leur économie et partant de leur développement actuel.Ils pourront alors relever le grand défi de la mondialisation et de la globalisation des économies planétaires. En effet, à travers cette nouvelle perspective, le monde devient de plus en plus un village « planétaire » où les capitaux circulent aisément entre les différents pays. Ce constat est aussi celui de l'Eglise catholique pour laquelle : *« Le rôle des marchés financiers est toujours plus décisif et central ; ses dimensions, à la suite de la libéralisation des échanges et de la circulation des*

capitaux, ont énormément augmenté, à une vitesse impressionnante, au point de permettre aux opérateurs de déplacer ''en temps réel'' des capitaux en grande quantité d'un endroit à l'autre de la planète. »[23] Dans ce contexte qui fait une part belle au libéralisme économique, toutes les entreprises sont emmenées à se livrer une concurrence farouche. Devant les poids lourds occidentaux, notamment européens et américains, les chances qu'ont les entreprises africaines de résister devant ces puissantes multinationales sont quasiment nulles. Car, ces géants industriels s'imposent par leurs chiffres d'affaire colossaux. Ceux d'une firme américaine par exemple, dépasserait à elle seule de loin le cumul de presque tous les budgets des pays d'Afrique noire. Selon certains analystes, le budget de la seule ville de Marseille, en France, surplomberait de loin celui de la Côte d'Ivoire. À ce jeu, aucun espoir ne semble être permis, particulièrement, pour l'Afrique noire. À l'évidence, la mondialisation n'a pas que des avantages, elle suscite également d'énormes inquiétudes par le fait qu'elle creuse davantage le fossé entre pays riches et pays pauvres, entre pays développés et pays sous-développés. Il s'agit-là de la consécration insidieuse d'une autre forme d'injustice que les responsables de l'Eglise Catholique ne manqueront pas de stigmatiser en des termes on ne peut plus clairs : *« En analysant le contexte actuel, outre à identifier les opportunités qui se manifestent à l'ère de l'économie globale, on perçoit aussi les risques liés aux nouvelles dimensions des relations commerciales et financières. De fait, il existe des indices révélateurs d'une tendance à l'augmentation des inégalités, aussi bien entre pays avancés et pays en voie de développement, qu'au sein même des pays industrialisés. La richesse économique croissante rendue possible par les processus décrits s'accompagne d'une croissance de la pauvreté relative. »* Ce qui est d'autant plus vrai pour l'Afrique noire.

En outre, les vieilles unités industrielles issues de la révolution du XVIIème siècle en Europe attendent toujours du « réservoir noir africain », d'importantes quantités de matières premières pour assurer leur fonctionnement. C'est pour cette principale raison liée à la sauvegarde des intérêts économiques, que certains regards sont constamment tournés vers les multinationales occidentales qui seraient en partie responsables de la plupart des crises qui surviennent en Afrique noire. À chaque fois que leurs intérêts sont menacés, de leur point de vue, celles-ci créent toujours une situation qui leur est favorable en opposant quelques fois, dans une guerre fratricide, les différentes couches sociales entre elles. C'est pourquoi dans la recherche des solutions efficientes aux crises qui minent le sous-continent noir africain,

[23] Conseil Pontifical Justice et Paix, Compendium *de la Doctrine Sociale de l'Eglise*, *op. cit.*, p.190.

certains acteurs sociaux proposent que les responsabilités de ces multinationales soient établies en vue de leur éventuelle condamnation.

À dire vrai, les multinationales ont su se rendre indispensables au redressement des économies africaines comme en témoigne le flux des capitaux qu'elles leur apportent dans le cadre des investissements directs étrangers (IDE). Cependant, force est de reconnaître que les Africains ne doivent pas se complaire éternellement dans cette politique de la « main tendue » vers l'extérieur pour redynamiser leurs économies. Ils doivent compter d'abord sur eux-mêmes en mobilisant une épargne interne suffisante pour relever le dit défi. C'est pourquoi, dans cette approche, nous exhortons les Noirs africains, à ne plus s'apitoyer sur les effets néfastes de leur lourd héritage colonial. Ils doivent plutôt nécessairement gagner la bataille actuelle de la mondialisation économique. À ce prix, des efforts méritent d'être faits. Il s'agira avant tout, de mettre l'accent sur la gestion rigoureuse des entreprises locales. Celle-ci peut se matérialiser par une bonne gouvernance c'est-à-dire une gestion saine et transparente des entreprises. C'est pourquoi, il faut envisager la création de nouvelles unités industrielles capables de soutenir les économies d'Afrique subsaharienne. Pour leur meilleur fonctionnement, il faudrait que partout, l'on associe les exigences de la bonne gouvernance à la gestion des entreprises locales. Le prétexte de la mauvaise gestion ne doit nullement conduire les Noirs africains à ralentir la création des industries quand on sait que c'est grâce à elles que les pays comme les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, la Chine, la France, l'Allemagne, la Grande Bretagne, la Corée du Sud, etc. parviennent à mobiliser d'importants capitaux pour redynamiser leurs économies respectives en se hissant au rang des premières puissances économiques mondiales. Désormais, les gestionnaires des sociétés d'Etat doivent rendre permanemment compte de leur gestion, sous peine d'engager leurs responsabilités individuelles et/ou collectives. Au-delà les seules sociétés d'Etat, la rigueur dans la gestion efficace et transparente des deniers publics doit s'étendre à tous les autres services de l'Etat. Pour cela, il serait davantage plausible de renforcer les attributions de tous les organes de contrôle des deniers publics, en charge notamment du contrôle interne et externe. En la matière, les efforts ont été entrepris par certains pays comme la Côte d'Ivoire dans la mise en place d'une législation abondante et contraignante. À titre illustratif, nous pouvons rappeler quelques dispositions pertinentes inscrites dans la nouvelle Loi Organique relative aux Lois de Finances (L.O.L.F) portant loi n°2014-336 du 05 juin 2014. S'agissant des nouvelles attributions de la juridiction financière, la nouvelle loi précise en son article 84 qu'« *elle procède à l'audit de performance des services de l'Etat et des organismes publics soumis à son contrôle.* »

L'audit de performance dont il fait mention ici, vise un objectif bien précis : celui du passage d'une logique de moyens à une logique d'atteinte de résultats. Dans cette nouvelle approche de performance, désormais le budget de l'Etat est plus lisible car présenté par politiques publiques, s'inscrivant dans une perspective pluriannuelle et retraçant des comptes plus complets et sincères. Dans cet ordre d'idées, l'alinéa 3 de l'article 91 définit avec clarté les responsabilités des gestionnaires de crédits, des ordonnateurs, des contrôleurs financiers et budgétaires :« *les ordonnateurs, les contrôleurs financiers et les contrôleurs budgétaires sont personnellement responsables des opérations de gestion et des contrôles dont ils ont la charge. Ils peuvent encourir une responsabilité disciplinaire, pénale et/ou civile, sans préjudice des sanctions qui peuvent leur être infligées par le juge des comptes, à raison de leurs fautes de gestion (…) »*[24]

Les règles visant la bonne gouvernance des finances publiques existent bien dans le contexte noir africain comme l'illustre à propos l'exemple ivoirien. Cependant, ce que l'on pourrait craindre c'est surtout l'application effective des textes. En effet, la responsabilité des ordonnateurs de crédits qui sont principalement des ministres c'est-à-dire des proches collaborateurs du Chef de l'Etat est souvent difficile à mettre en œuvre comme le dit si bien Henri Benjamin Constant, l'un des précurseurs du libéralisme économique : *« les Ministres seront souvent dénoncés, accusés quelques fois, condamnés rarement, punis presque jamais »*[25]. Il faut dès lors renforcer le contrôle de gestion des deniers publics, l'unique trésor de la communauté politique. Raison pour laquelle, il faut exhorter tous les acteurs chargés du bien commun à plus de conscience professionnelle, de morale. Ils doivent être tous guidés par l'obligation de rendre compte de leur gestion et ce, dans un esprit d'efficacité et de transparence.

S'il est apparu impérieux d'envisager la transformation locale des matières premières comme un antidote au lourd héritage colonial pour redynamiser les économies africaines, il n'en demeure pas moins vrai que l'amélioration significative des programmes d'ajustement structurels puisse concourir à l'atteinte du même objectif.

2. Les perspectives d'amélioration des programmes d'ajustement structurels (PAS)

[24]Ministère de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire, Institut des Finances, *Guide de la Loi Organique relative aux Lois de Finance (L.O.L.F),* Abidjan, 2014.

[25] Henri Benjamin Constant, *De la responsabilité des Ministres,* Chapitre XIII, H. Nicolle, Paris, 1815.

Les programmes d'ajustement structurels proposés par les institutions de Breton Woods aux Etats africains, ont consisté essentiellement en la privatisation des entreprises étatiques (sociétés d'Etat) et à la réduction drastique du train de vie de l'Etat à travers les licenciements abusifs dans les secteurs public et privé. Nous voudrions, après plus de vingt-cinq (25) années d'expérimentation des PAS, y apporter quelques observations de sorte que si l'expérience devrait être reconduite, qu'elle le soit avec des conséquences moins douloureuses pour les Etats africains. Ainsi, la première critique tient au concept même de la ''privatisation''. En effet, à la fin des années 80, la plupart des économies noires africaines étaient ''sous perfusion'' et les conséquences immédiates ne se firent pas attendre : l'incapacité des Etats à faire face aux différentes dettes contractées auprès des partenaires étatiques et des organismes financiers internationaux, soit dans le cadre des relations économiques bilatérales ou multilatérales, de même que leur incapacité notoire de mobilisation d'une épargne locale suffisante pour relever les nombreux défis d'investissement public (la construction des écoles, des hôpitaux, des routes, des ponts etc.). Les privations eurent effectivement lieu dans la plupart des Etats noirs africains avec l'intrusion des multinationales occidentales dans le paysage économique des Etats concernés.

Cette situation leur fut parfois imposée par les grandes institutions financières internationales, notamment celles de Breton Woods pour remédier à la situation économique difficile. Aujourd'hui, plus de deux décennies après, si les multinationales continuent de prospérer, le sort des Etats africains dans leur grande majorité est, au contraire, peu enviable carils ploient, de jour en jour, sous le lourd fardeau de l'endettement exponentiel. Et le constat est clair : nous sommes même passés du moins bon au mauvais, du mal en pis c'est-à-dire, de l'endettement au surendettement. À telle enseigne qu'à la fin du XXème et au début du XXIème siècle, presque tous les Etats africains luttent bon gré ou mal gré pour leur éventuelle éligibilité à l'initiative dit « Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) » pour espérer sortir de l'abîme du sous-développement. Ainsi, à travers cette nouvelle initiative, les créanciers des Etats d'Afrique subsaharienne entendent-ils effacer leur dette en cas d'éligibilité, bien-sûr, à ce programme, par l'effacement total de leurs dettes contractées. Pour les heureux bénéficiaires comme le Ghana, le Botswana etc., c'est une aubaine, une nouvelle chance de rebondissement. Alors questions : Qu'est-ce qui n'a pas pu fonctionner avec les premiers PAS expérimentés ici et là sur le continent ? Les Etats africains sauront-ils saisir cette autre opportunité pour gagner la bataille de la mondialisation économique ? Voici autant de questions qui ne laisseront indifférent, n'importe quel observateur de l'actualité politique et économique du sous-continent noir.

S'agissant toujours de la privatisation ''forcée'' des entreprises étatiques, n'aurait-il pas fallu plutôt aider les Etats africains à l'encadrement de leurs ressources humaines à qui incombait la lourde tâche de leur administration ? En effet, si les premiers gestionnaires se sont montrés inefficaces. On a vite fait d'enterrer pour toujours ces belles initiatives qui ont cours sous d'autres cieux, en Occident notamment. À dire vrai, aucune économie au monde ne peut se soustraire définitivement de ce fléau qu'est la mauvaise gouvernance. C'est pourquoi, il apparait évident de reconnaitre que les privatisations tous azimuts n'ont pas été la meilleure des panacées pour les économies africaines. Il aurait fallu plutôt donner la chance aux Etats africains de créer et de gérer leurs entreprises dans un esprit libéral, même s'il fallait réduire de façon substantielle leurs parts dans leurs économies locales. C'est en cela que nous partageons avec les chinois, l'adage selon lequel ''*Il vaut mieux apprendre à pêcher à quelqu'un, plutôt que de lui donner continuellement du poisson »*. Ou bien, cela a été fait à dessein pour retourner insidieusement à une période de domination qui ne dit pas son nom ?

Ainsi, devant l'échec patent des PAS en Afrique subsaharienne, certains analystes et critiques pensent-ils, qu'à la vérité, ceux-ci n'étaient qu'une alternative « prêt à porter » qui aurait été essayée ailleurs et qu'on a imposée sans aucune forme de procès aux Noirs africains. On aurait pu tenir compte non seulement de l'environnement économique délétère de l'Afrique noire mais aussi et surtout de la sociologie des peuples locaux. On aurait pu également associer les Etats noirs africains à l'élaboration de cette plateforme « vitale ». N'a-t-on pas coutume de dire en droit, qu'une règle aussi belle soit-elle ne peut que s'adapter à son environnement et à l'esprit du peuple avec lequel elle évolue ?

Enfin, les pays d'Afrique noire doivent reconnaître, sans détour, leur immense responsabilité historique dans la situation de dégénérescence actuelle de leurs économies. De près comme de loin, les mentalités n'ont pas évolué de façon significative sur le continent, du moins dans certains pays, depuis les indépendances. En effet, comment comprendre que lorsqu'on parle de gabegie, c'est justement dans ce domaine précis que certains Africains s'illustrent à merveille. Si ailleurs la gestion des entreprises locales est confiée à des technocrates qui sont en quelque sorte des « savants », ici en Afrique noire, ces entreprises sont malheureusement gérées par des proches souvent incompétents. C'est pourquoi, il appartiendra aux Africains eux-mêmes de relever, ici et maintenant, à court et moyen terme, le délicat défi de la bonne gouvernance. Et c'est à ce prix seulement que nous pensons que l'Afrique pourra s'en sortir, et même, prétendre exporter ses expériences aux autres nations. N'a-t-on pas des raisons de croire en l'Afrique et en ses potentialités, car comme le dit si bien

le commun des mortels, *« vouloir, c'est pouvoir »* et plus loin avec l'actuel président des Etats-Unis d'Amérique, Barack Obama, *« Yeswecan ! (Oui nous le pouvons) »*.

Après avoir examiné plus haut les remèdes aux causes exogènes de la déconfiture économique noire africaine, intéressons-nous à présent aux solutions relatives aux causes endogènes.

B. Les remèdes aux causes endogènes de la décadence économique de l'Afrique subsaharienne

Les causes endogènes font ressortir la part de responsabilité des Noirs africains eux-mêmes. Celles-ci peuvent se subdiviser en deux sous parties, à savoir : la répartition équitable des richesses (1) et la lutte contre la corruption des mœurs et le détournement des deniers publics (2).

1. La répartition équitable des richesses, moyen de préservation de lacohésion sociale

La paix est une valeur et un devoir universel, qui trouve son fondement dans l'ordre rationnel et moral de la société dont les racines sont en Dieu lui-même, source première de l'être, vérité essentielle et bien suprême. La paix n'est pas seulement l'absence de guerre ni même un équilibre stable entre des forces adverses, mais elle se fonde sur une conception correcte de la personne humaine et requiert l'édification d'un ordre selon la justice et la charité. La paix qui est le fruit d'une véritable justice sociale pourrait être appréhendée comme le respect de l'équilibre de toutes les dimensions de la personne humaine. Elle est en danger chaque fois que l'homme se voit nier ce qui lui est dû en tant qu'homme, quand sa dignité n'est pas respectée et quand la coexistence n'est pas orientée vers la juste répartition du bien commun. Pour la construction d'une société pacifique et pour le développement intégral des individus, des peuples et des nations, la défense et la promotion des droits de l'homme sont essentielles. La démocratie admet le principe fondamental de l'égalité entre les citoyens. Il s'agit de l'égalité politique, de l'égalité devant la loi, de l'égalité des chances, de l'égalité sociale ou l'égalité de respect. Ce principe découle incontestablement de la déclaration universelle des droits de l'homme qui dispose en effet que : *« tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont dotés de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »*[26]

[26] Article 1er de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10décembre 1948.

La lutte pour la préservation de la paix durable doit prendre en compte, la lutte contre les inégalités sociales, ce qui passe nécessairement par une répartition équitable des richesses. Cette grande action doit être menée avec vigueur.Cela dit, dans la perspective de larépartition juste et équitable des richesses, pour garantir une paix durable en Afrique subsaharienne, n'est pas une égalité arithmétique au point que tous les membres du corps social, les citoyens, soient, tous autant qu'ils sont, logés à la même enseigne en étant sur un pied d'égalité. Loin s'en faut, car une telle option, dans le contexte des rapports sociaux actuels, est improbable, impensable. Car dans la société, de plus en plus, les gens se distinguent sur la base de leurs valeurs intrinsèques de sorte que l'ingénieur qui a fait de longues études ne soit pas traité par les gouvernants comme l'artisan, le cordonnier ou même le charpentier par exemple. Il s'agit, comme le conseille l'un des grands meneurs intellectuels de la Révolution française de 1789, Maximilien de Robespierre (1758 – 1794), d'une simple vue de l'esprit. Pour lui en effet : *« l'égalité des biens est une chimère »*[27]. Il est donc illusoire, utopique, que dans la répartition des richesses, tous les citoyens soient sur un pied d'égalité. C'est la raison pour laquelle, il pense que cette répartition doit être garantie par la loi : *« la propriété est le droit qu'à chaque citoyen de jouir et de disposer de la proportion de biens qui lui est garantie par la loi. »*[28]C'est par ce moyen qu'il entend lutter contre les inégalités qui sont préjudiciables, à tout point de vue, à n'importe quelle société : *« l'extrême disproportion des fortunes, source de bien des maux et de bien des crimes »*[29]. Il faut dès lors que tout soit mis en œuvre pour réduire au mieux ces inégalités, c'est-à-dire, rétrécir le fossé entre les riches et les pauvres, à un double niveau : au niveau des ménages (individuel), dans le cadre microéconomique et à l'échelle étatique, dans le cadre macroéconomique s'entend-t-il.

Au niveau individuel, il faut mettre en place une politique de lutte contre le chômage galopant. En effet, par expérience, quand une grande partie de la population ne travaille pas, surtout la jeunesse, elle peut constituer une bombe à retardement à la solde de n'importe quel fauteur de trouble. Or, la jeunesse dans les Etats d'Afrique subsaharienne constitue, presque partout sur le continent, la proportion la plus importante de la population. Une bonne partie de cette jeunesse, scolarisée et nantie de diplômes, qui se retrouve sans travail, se sent frustrée après tous les gros efforts qu'elle a consentis. Elle ne jure alors que par le changement, espérant une chance d'insertion dans le tissu socio-économique avec l'avènement d'un nouveau pouvoir. Aussi, les candidats aux élections ayant pour habitude de promettre une réduction drastique du chômage des jeunes. D'ailleurs, on voit de plus en plus

[27] Robespierre cité par Philippe NEMO, *Histoire des idées politiques aux modernes et contemporains*, PUF, France, 2009, p. 846.
[28]*Ibidem*, p.847.
[29]*Ibidem*, p.846.

de jeunes et même des enfant-soldats sur le front des opérations militaires en Afrique noire. La preuve que pour eux, la chute de leurs gouvernants qui se sont montrés incapables de leur donner un emploi, est la seule alternative possible à leur situation misérable. Dans cette perspective, lutter contre la pauvreté, revient à créer de nombreux emplois pour résorber l'épineux problème du chômage qui crée d'énormes disparités au sein du corps social. Les Etats et les entreprises privées doivent aider les populations notamment la jeunesse scolarisée mais désœuvrée à se prendre véritablement en charge. Aujourd'hui, c'est un message fort que cette jeunesse déboussolée, désemparée et sans aucun repère, envoie aux dirigeants africains à travers la délicate crise migratoire aux conséquences douloureuses. Avec le désespoir nédans leur cœur, ceux-ci n'ont plus peur de la traversée risquée de la méditerranée, parfois au péril de leur vie en vue de sauver leurs proches (père, mère, épouse, enfants, etc.) de la misère. On le voit bien, ce n'est pas la mort dans les eaux redoutables de la méditerranée qui peut les effrayer, encore moins les dissuader à prendre la route de l'aventure occidentale. Aussi, revient-il aux Etats de tout mettre en œuvre pour lutter effectivement contre toutes ces formesd'inégalités sociales qui poussent les jeunes à entreprendre une telle aventure. Pour ce faire, ceux-ci, garants de l'unité, de la souveraineté et de la prospérité, doivent envisager la création d'unités agro-industrielles dans les principales villes. S'agissant des pays comme la Côte d'Ivoire ou le Mali, on peut envisager la création de complexes sucriers et textiles, d'unités de transformation des produits d'exportation tels que le coton, l'arachide, le café, le cacao etc. Par exemple, dans une région propice à la culture de l'anacardier, il faudrait songer à y implanter des unités de transformation afin de créer des emplois stables et durables pour engloutir une masse importante de la population locale. Cette stratégie permettra non seulement d'atténuer le phénomène de l'exode rural mais aussi de réduire les frustrations liées aux disparités entre les différentes régions d'un pays. Cependant, de nos jours, de graves conflits fonciers surgissent dans de nombreux pays forestiers où la terre est devenue un enjeu économique majeur. Ceux-ci, se muant généralement en conflit politique.

Au niveau macroéconomique, l'équité recherchée dans la répartition des richesses, doit tenir nécessairement compte des disparités régionales à travers chaque pays. Concrètement, il reviendra aux décideurs d'accroître leurs efforts respectifs dans la réduction conséquente des disparités entre les différentes régions des pays en créant de nouveaux pôles de développement économique un peu partout.

Dans les Etats d'Afrique noire, la tendance générale est la forte densité humaine dans les zones à forte concentration industrielle, là où les gens sont sûrs de trouver quelque chose à

faire. Raison pour laquelle les villes sont davantage exposées à toutes les formes d'insécurité dont le grand banditisme.

Les inégalités sociales, tant micro que macroéconomiques remettent en cause les grands principes de la solidarité africaine et de la justice dans la conception judéo-chrétienne du terme. Elles sont préjudiciables à la paix sur le sous-continent noir. C'est pourquoi, tous les efforts doivent converger de sorte à les réduire à leur strict minimum.Aussi, convient-il de repenser toutes les structures de distribution des richesses qui se révèlent actuellement obsolètes, archaïques. Car il sera peu aisé de vouloir les éradiquer définitivement de nos sociétés contemporaines. Une entreprise certes louable mais en réalité utopique, illusoire car les riches voudront toujours chercher à accroître leur fortune.

La lutte contre les inégalités dans la répartition des richesses doit concourir également au rétablissement d'une égalité politique, une égalité de tous devant la loi et de l'égalité des chances devant les charges publiques. L'égalité politique désigne un droit égal à élire et à se faire élire. L'égalité devant la loi signifie que tout le monde sera traité de la même manière par le système judiciaire et administratif. Ainsi, tout le monde est-il soumis à la loi promulguée. C'est pourquoi, ceux qui élaborent et votent les lois doivent le faire d'une manière juste dans l'intérêt général et non en fonction des intérêts égoïstes d'une personne ou d'un groupe. L'égalité des chances veut dire que tout individu peut gravir ou descendre les échelons sociaux selon ses capacités intellectuelles, morales, etc. ; chaque citoyen occupant la place qu'il mérite. La société égalitaire s'oppose à la société à privilèges liée à la pureté du sang, au rang social, à la naissance ou à l'âge. Elle est au contraire une société où les citoyens s'engagent dans les mêmes conditions et jouissent des mêmes droits. Ainsi, tous ceux qui étaient inégaux physiquement, intellectuellement, économiquement et/ou moralement, deviennent tous égaux en droits, devant la loi dans la société civile. L'égalité repose ici sur la conscience d'appartenance commune à un espace humain qui est la propriété de tout homme, riche ou pauvre, ancien ou jeune, etc. En définitive, la société égalitaire est une société d'estime égale pour tous.

La répartition équitable des richesses, comme nous venons de l'examiner, peut contribuer à la pacification du sous-continent. Cette transformation des structures socio-économiques ne peut être effective sans une véritable transformation de la mentalité des hommes qui animeront ces structures. Cela se fera à travers la lutte contre la corruption des mœurs et le détournement des deniers publics.

2. La lutte contre la corruption des mœurs et le détournement des deniers publics

La corruption et le détournement des deniers publics comme nous venons de les analyser, sont des phénomènes planétaires. Dans le contexte noir africain, ces deux fléaux apparaissent comme les « prédateurs » des économies noires africaines. C'est pourquoi une action décisive et même frontale doit être engagée à tous les niveaux pour réduire au silence ces deux maux. Certes, la tâche n'est pas de tout repos vu que ces fléaux se sont enracinés depuis longtemps dans les cultures et les mœurs africaines.

Les perspectives économiques de la plupart des Etats africains, après un demi-siècle d'indépendance politique, sont des plus dramatiques. Cette situation ne fait que s'empirer au fil des années, créant une insécurité généralisée un peu partout sur le continent. L'une des causes notoires de ce drame est consécutive à la mauvaise gestion des ressources locales ; en clair, à la mauvaise gouvernance. Cette gestion opaque des richesses a sacrifié le développement intégral des pays africains sur l'autel des ambitions personnelles de certains dirigeants. Ainsi, comment comprendre qu'en 1957, à l'aube des années 60, un pays comme le Ghana qui avait pratiquement le même niveau de développement que la Corée du Sud, puisse se retrouver aujourd'hui plus d'un demi-siècle après à un stade de développement nettement inférieur à celui de la Corée ? Aujourd'hui, force est de reconnaître qu'après l'éligibilité du Ghana à l'initiative PPTE (pays pauvre très endetté), le pays essaie tant bien que mal de rebondir qualitativement dans le concert des nations émergentes. Cet état de fait n'est pas caractéristique à ce seul pays, mais plutôt presqu'à l'ensemble des Etats noirsafricains.

Dans les années 70, seulement une décennie après son accession à la souveraineté nationale et internationale, la Côte d'Ivoire avait fière allure. C'était l'heure du « miracle économique ivoirien » avec une croissance économique de 7,9% du Produit Intérieur Brut (PIB). Cette situation avait été en grande partie favorisée par la mise place des sociétés d'Etat telles que : la Société pour le Développement de la canne à Sucre (SODESUCRE), la Société pour le Développement de la Forêt (SODEFOR), la Société pour le Développement du Palmier à Huile (SODEPALME) etc. Malheureusement, ce grand « boom économique » ne dureraqu'à peine une décennie. En effet, au début des années 80, le pays sera durement éprouvé par de graves récessions économiques ; c'est la période de la "conjoncture économique" comme le font remarquer les évêques ivoiriens : « *ce qui nous arrive actuellement, quand on y réfléchit, nous montre effectivement que le temps du "miracle ivoirien" est clos et qu'il a fait maintenant place au "mal ivoirien". De l'écorce à la moelle,*

ce "mal ivoirien" est économique, social, politique, moral, spirituel. »[30] Ce malaise économique est la conséquence logique de la mauvaise gestion des grandes sociétés d'Etat. Un avis partagé par l'épiscopat congolais dans des proportions similaires : « *mais l'épiscopat constate aussi avec regret que des habitudes contraires au développement et à la promotion de l'homme s'installent dans l'esprit et le cœur des citoyens dans notre pays. Il déplore avec tristesse que l'Etat n'agit pas toujours assez fermement pour donner l'exemple d'une gestion rigoureuse, saine et transparente des deniers publics ; ni pour punir ceux qui portent la main sur le bien commun, ni pour soutenir et promouvoir des citoyens honnêtes et travailleurs*. »[31] Pour preuve, presque toutes les sociétés à capitaux publics datant de la période glorieuse de l'économie ivoirienne ne survécurent pas à cette grave crise. Leur privatisation fut suggérée par les institutions financières internationales au début des années 90 comme la solution à la conjoncture. Avec la détérioration des termes de l'échange accentuée par la mauvaise gestion des ressources nationales, le travail, au village comme en ville, ne peut plus faire vivre le travailleur ; l'appauvrissement qui en découle déstabilise les familles et même la société tout entière. Celle-ci ne fonctionne plus selon les règles de l'équité, mais plutôt selon les critères de l'intérêt individuel et de la corruption. Dès lors, la faillite sociale conduit droit à la faillite politique (les guerres notamment).

S'agissant de la corruption, la lutte doit nécessairement être engagée à tous les niveaux, sur tous les fronts. En effet, aucun secteur socio-économique n'échappe à cettegangrène qu'est la corruption. C'est pour cette raison qu'il existe plusieurs termes et expressions pour la désigner. En Côte d'Ivoire par exemple : « verser un pot-de-vin », « être dans le contexte », « faire un deal », « le djéz » (dans le jargon ivoirien) etc. Pour être sûr d'empocher un chèque, il faut soudoyer celui qui doit le libérer. De même qu'il faut « graisser la patte » d'un agent de l'administration, pour se faire établir un document administratif : extrait de naissance, certificat de nationalité, pièce d'identité, casier judiciaire, etc. même un certificat de décès et tous les autres documents afférents à l'inhumation d'un être cher. Chacun veut être servi ! À telle enseigne qu'un document déposé sans aucun pourboire pour la personne chargée de l'examiner ou de le traiter, trainera à être délivré ou ne sera jamais traité. Les exemples sont foisonnants et poussent en Afrique subsaharienne comme des champignons. Le mal est très profond dans certains pays lorsqu'on organise un concours de recrutement à la fonction publique ou privée. Il faut intégrer impérativement « un réseau » sinon l'échec est consommé car la liste des admis est souvent établie d'avance

[30] Déclaration des évêques de Côte d'Ivoire, *Le temps du miracle ivoirien est clos*, In Documentation Catholique 2012 (2/16-9-1990), pp.820-826.
[31] Déclaration des évêques de la République Démocratique du Congo, In Documentation Catholique 1992 (15-10-1989), 885-913 p.366.

c'est-à-dire bien avant même que le test ne soit lancé. C'est grave, il n'y a plus de repères moraux ! Le vice s'est substitué à la vertu. Nous assistons à une sorte de déchéance morale dont certaines corporations en raflent la palme d'or.

La police par exemple dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne était jusqu'à une époque récente incriminée par la plupart des rapports internationaux relativement à la gangrène du racket qui fait perdre de fortes sommes d'argent aux économies déjà mal en point et qui sont pour la plupart sous perfusion. C'est ainsi que dans un rapport conjoint du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et Transparency International évoqué plus haut, la « palme de la corruption » en Afrique de l'ouest revient à la police et à la douane. Ces dernières sont considérées comme particulièrement corrompues dans des pays comme la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina, la Sierra Léone, le Sénégal pour ne citer que ceux-là.Le racket qui est une pratique bien répandue dans ces différents corps, fait perdre chaque année des milliards de francs CFA dans ces différents Etats. Cette situation est d'autant plus inquiétante qu'en entravant la prospérité économique, s'ajoute le déshonneur de ces corps qui au lieu d'assurer rigoureusement le maintien de l'ordre et de protéger efficacement les populations et leurs biens, comme leur devoir l'exige, ils constituent au contraire,les principaux rouages de la corruption plutôt que de se dresser comme un rempart contre celle-ci. C'est pourquoi, il est impérieux de veiller à ce qu'il y ait d'importants changements dans ces corporations que sont la douane et la police, afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle dans la lutte contre la corruption. À cet effet, les hommes et les femmes qui font partie de ces corps, doivent éviter tout comportement qui les déshonore, tel que les rackets. Ce genre de pratique étant une véritable gangrène sociale qui nuit à l'économie des Etats noirs africains ainsi qu'à leur image. Cette image est davantage ternie, lorsque la justice entre dans la danse, comme ce fut le cas dernièrement avec l'accusation en masse de magistrats ghanéens pris la main dans le sac et « ayant mordu à l'hameçon de la corruption ». Ce quientraine la fuite des investisseurs, désormais méfiants de l'atmosphère générale et surtout de l'environnement des affaires, vers d'autres cieux.

C'est pourquoi, pour relever le défi et même pour laver l'affront et préserver sa dignité, il revient à chaque Etat d'engager une lutte sans complaisance contre ce fléau. Pour ce faire, il faut poursuivre en justice les cas de corruption avérés où corrupteur et corrompu doivent répondre de leurs actes devant les autorités compétentes. En cas de consommation de l'infraction, il faut condamner le mis en cause aussi bien au civil qu'au pénal afin de dissuader les éventuels contrevenants. De plus, il est impérieux que lesdeniers injustement détournés soient intégralement restitués par le coupable. C'est ici qu'il faut appliquer l'adage

selon lequel : *« nul n'est au-dessus de la loi »*. Ainsi, doit-on punir sévèrement le coupable avec toute la rigueur de la loi sans tenir compte de son statut social, car même si la loi est dure, elle demeure la loi, « *dura lexsedlex »* pour ceux qui doivent assurer son maintien et son application. Par conséquent, les policiers, les douaniers ainsi que les magistrats doivent se contenter de leursrevenus et autres soldes afin de servir leur pays dans le strict respect des règles formant la déontologie de leur corporation en protégeant les biens et les personnes. Ainsi, pouvons-nous emboiter le pas à Saint Juste (1767-1794), l'un des meneurs intellectuels de la Révolution française de 1789 qui dans son ouvrage intitulé : *Institutions républicaines,* définit le bon citoyen comme : « *celui qui ne possède pas plus de bien que les lois lui permettent d'en posséder »*[32]. Cet appel à la droiture et à l'intégrité vaut également pour tous les autres corps sociaux impliqués directement ou indirectement dans la gestion des ressources publiques.

En ce qui concerne le détournement des deniers publics, il faudrait l'inscrire au titre des graves crimes économiques que l'on ne saurait accepter. En effet, s'il existe un mal commun qui ronge les sociétéscontemporainesnoires africaines, c'est bien celui du détournement de l'argent du contribuable. De sorte que ce qui devrait servir par exemple à améliorer le quotidien des peuples, des citoyens, est malheureusement détourné à d'autres fins, généralement égoïstes et mesquines. Il arrive que des autorités de premier plan, le chef de l'Etat ou même certains membres du gouvernement, profitent de leur statut qui leur reconnait des immunités, pour s'adonner à de telles pratiques sans être réellement inquiétés. Même si, quelques efforts sont constatés ici et là dans certains pays où la clameur publique pousse certains membres indélicats du gouvernement à la démission, force est de constater que ce sont des situations rarissimes.

Pour enrayer ces pratiques, il faut que celles-ci, au-delà de leur caractère pénal, soient nécessairement réglementées par les constitutions, les normes fondamentales. Elles doivent y être inscrites et vues comme de sévères crimes économiques. Il faut être, là encore, rigoureux sur les sanctions qui doivent être lourdes et avoir un caractère général et impersonnel. En effet, les fonds qui sont détournés, auraient pu servir à construire des industries qui auraient pu caser ces milliers des jeunes noirs africains, désemparés, qui meurent dans les « funestes eaux de la méditerranée ». C'est pourquoi nous saluons les efforts consentis dans certains pays pour endiguer ce fléau à travers le relèvement de certaines autorités étatiques de leur charge en cas de malversations. Nous estimons que les Etats doivent faire mieux encore dans

[32]Saint Juste cité par Philippe NEMO, *op. cit.*, p.847.

ce noble combat. Le détournement des deniers publics est un signe patent, éloquent, de la mauvaise gouvernance. Ainsi, à cela, il faut opposer vigoureusement la bonne gouvernance, c'est-à-dire la saine gestion, la gestion transparente du fonds commun. On pourrait solliciter l'opinion internationale, notamment les institutions financières internationales de Breton Woods, d'aider les Africains noirs à sortir de ce gouffre dangereux. Cette implication de l'opinion internationale doit être entendue comme un geste de solidarité humaine. Cela parait être justifié d'autant plus qu'il faut normalement, pour ces institutions financières internationales, avoir normalement un droit de regard sur la destination et l'utilisation effective des fonds prêtés. Mais avant toute intervention extérieure, les Africains noirs doivent mesurer l'ampleur des dégâts que font courir ces pratiques « à la peau dure » à toute une existence humaine afin d'en prendre sérieusement conscience.

De ce qui précède, il faudrait que le processus de pacification du sous-continent noir, fasse surgir un nouveau type d'Africain transformé pour lutter contre toutes les formes de corruption sociale et de détournement du fonds commun. En effet, comme son nom l'indique le fonds commun appartient à toute la communauté. Par conséquent, il ne doit pas disparaître ou fondre dans les caisses privées. Or, c'est ce que les Noirs africains savent donner au monde comme leur principe de vie, qu'ils tentent de léguer aux générations futures. Le vrai changement se situe au niveau profond des mentalités et des cœurs. Mais il ne serait rien s'il ne produisait pas de fruits visibles dans le comportement des hommes et dans le fonctionnement des Institutions. C'est pourquoi les évêques ivoiriens n'ont de cesse d'exhorter leur compatriote sur le choix du bon gouvernant à la veille des élections générales. C'est dans cette optique que se situe leur adresse commune intitulée ''À l'occasion des prochaines élections 1995'' où ils insistent sur les qualités du bon serviteur de l'Etat : « *le choix des citoyens doit porter sur des hommes intelligents et compétents, doués d'un minimum de culture politique, soucieux de développer le pays en tenant compte de toutes les couches sociales. Ces hommes doivent servir le pays avec désintéressement et non se servir. Ils feront preuve de qualités morales telles que le dévouement, l'esprit de service, le courage, la prudence et surtout l'honnêteté.* »[33]Le but visé à travers cet engagement politique, à quelque niveau que ce soit, ne doit pas être l'obtention de privilèges égoïstes, ni de profits injustes, mais la poursuite et la réalisation du bien commun. Plus que jamais aujourd'hui, il importe que les Etats africains mettent un accent plus accru sur la formation de leurs cadres en leur inculquant la rigueur et la discipline dans la gouvernance sociale. Il faut en effet, des

[33]Conférence Episcopale de Côte d'Ivoire : *Lettre Pastorale à l'occasion des prochaines élections 1995,* p.6.

hommes prêts à se surpasser dans l'effort, le sacrifice, pour faire avancer leur pays. Ces hommes-là seront assurément les animateurs désirés pour le bon fonctionnement des institutions de la vie communautaire.

CONCLUSION

En définitive, l'établissement ou le rétablissement d'une paix durable en Afrique noire reste une préoccupation majeure, même existentielle. La présente étude nous a permis de voir que les Africains noirs sont réellement confrontés à une double difficulté. En effet, ils doivent, pour leur propre survie, relever à la fois le défi de la création de la richesse et de sa bonne gestion. Bien des fois, en Afrique noire, ces deux grands défis n'ont pas été suffisamment relevés depuis les indépendances. Car, au lieu de créer la richesse, les investissements dans l'administration ont été, dans la majorité des cas, contre productifs. En la matière, René Dumont en donne un témoignage édifiant : « *La principale ''industrie'' des pays d'outre-mer est actuellement l'administration. Celle-ci est improductive, ce ne sont là que les frais généraux des pays : (...) mais ils sont au contraire gonflés, au point que les seules dépenses de personnel absorbent 78% du budget du Congo, 64% de celui du Dahomey en 1964. Dans ce pays, ces dépenses dépassent nettement le total des ressources fiscales proprement dites. L'administration telle qu'elle est conçue, va mener ces pays à la ruine.* »[34]

S'agissant de la gestion de la richesse commune, elle se révèle peu rigoureuse. Elle est surtout marquée par le gaspillage presqu'à tous les niveaux mais particulièrement chez les élites, la nouvelle classe au détriment de la grande masse, la « populace », toujours en quête de dignité. Même si certaines causes du marasme économique remontent à la période coloniale, les Noirs africains sont plus comptables de cet état de fait. La principale justification de la décadence économique est à rechercher dans l'absence de rigueur dans la gestion du patrimoine commun, autrement dit, de la richesse commune.

Sur la question, il faudrait que les mentalités changent positivement afin que tous, gouvernants et gouvernés militent pour une répartition équitable et transparente des ressources existantes. Sinon, les risques d'explosion sociale s'amplifieront au préjudice de la paix tant souhaitée sur le sous-continent noir. Le temps n'est-il pas venu enfin, d'expérimenter une vieille recette camerounaise qui pourrait nous permettre de lutter

[34]DUMONT René, *L'Afrique noire est mal partie,* Éditions du Seuil, Paris, 1973, p.88.

efficacement contre la corruption : « *Le Cameroun a institué pour la combattre des commissions criminelles ; certains prétendent que les détournements reconnus par celles-ci se montreraient au dixième du budget. Ce qui paraît beaucoup.»*[35]La bonne gouvernance tant prônée ne doit pas être un simple slogan, c'est-à-dire de simples mots mais plutôt une sérieuse prise de conscience collective par un changement radical et qualitatif des mentalités pour éloigner la mauvaise gouvernance. Cela permettra de donner un souffle nouveau à toutes les structures socio-économiques et même politiques, capables d'ouvrir l'Afrique subsaharienne sur les nouveaux chantiers du développement et de la prospérité économique.

L'Afrique noire, un sous-continent aux énormes potentialités avec un sol et un sous-sol riches, pourra relever le présent défi de la croissance économique et du bien-être social. Elle n'est nullement « maudite » comme veulent le faire croire certains afro pessimistes. L'espoir pour un lendemain meilleur est permis. Il suffit d'y croire et de se mettre courageusement au travail car : « *le travail et après le travail, l'indépendance* », une maxime chère au centenaire Bernard Dadié.

BIBLIOGRAPHIE

I- OUVRAGES

- CONSTANT Henri Benjamin, *De la responsabilité des Ministres,* Chapitre XIII, H. Nicolle, Paris, 1815.
- DÉGNI-SÉGUI René, *Les droits de l'homme en Afrique noire francophone. Théories et réalités*, 2ème édition CEDA, Abidjan, 2001.
- DJEREKE Jean-Claude, *Les hommes d'Eglise et le pouvoir politique en Afrique noire,* L'Harmattan, Paris, 2009.
- DUMONT René, *l'Afrique noire est mal partie*, Editions du Seuil, Paris, 1962.
- KONAN Venance, *Chroniques afro-sarcastiques. 50 ans d'indépendance tu parles !*Collection Passerelle/Frat. Mat éditions, Abidjan, 2011.

[35]*Ibidem,* p.77.

- Ministère de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire, Institut des Finances, *Guide de la Loi Organique relative aux Lois de Finance (L.O.L.F),* Abidjan, 2014.
- N'DA Paul, *Le drame démocratique africain sur scène en Côte d'Ivoire*,
- NENE BI, *Les institutions coloniales de l'Afrique Occidentale française,* Les Editions ABC, Abidjan, 2013.
- NÉMO Philippe, *Histoire des idées politiques aux modernes et contemporains*, PUF, France, 2009.
- TIMBAL Pierre-Clément, CASTALDO André, *Histoire des Institutions publiques et des faits sociaux*, Précis Dalloz, 11è Edition, Paris, 2004.

II- MÉMOIRES ET THÈSES

- FETA Jimmy Mungala, Mémoire de Diplômed'Etudes Approfondies (DEA) en droitsde la personne et de la démocratie,*Le rôle de l'Eglise dans le processus de démocratisation en République Démocratique du Congo (1990-2006), Nécessité et perspectives,* Université d'Abomey-Calavi, 2005 – 2006.
- YETOHOU Thomas Sixte, Thèse de Doctorat, *Les implications juridiques du rôle de l'Eglise dans la communauté politique. Etude du Canon 747 paragraphe 2 et essai d'application au Nouvel Ordre socio-politique du Bénin,* PontificiaUniversitasUrbaniana, FacultasIurisCanonici, Rome, 1997.

III- RAPPORT

- Assemblée Nationale Française, N°243, *Rapport fait par M. Michel HUNAULT au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la république sur le projet de loi (N° 171) relatif à la lutte contre la corruption*, Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 3 octobre 2007.